



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 05 juin 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier BELAYGUE, Maire.

Présents : 20

Votants : 22

Absent : 1

Procurations : 2

Présents : Mmes/MM. Olivier BELAYGUE (Maire), Carine SERRANO, Pierre LOBBÉ, Martine SICARD, Michel LAFARGUE, Céline VALETON, Valentin CAZÉ, Michèle HUERTAS, Pascal PEDRON, Colette SANCHEZ, Jimmy GABUS, Marie-Anne PLACE, José CABRERO, Quentin ORGANERO, Laurie SEGUY, Noëilly DELBOSC, Angélique GOMES, François CHEMINADE, Marie-Rose DELVINGT, Paule HOURDEBAIGT

Procurations : Valérie CORNU donne pouvoir à Carine SERRANO

Thomas RAUJOL donne pouvoir à Valentin CAZÉ

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 18 heures

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et de l'ordre du jour du conseil municipal. Il constate le quorum, puis sollicite l'assemblée pour le choix du/de la Secrétaire de séance. Une fois Mme Céline VALETON désignée secrétaire de séance, il soumet le procès-verbal au vote du conseil municipal :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026

Monsieur le Maire propose au vote le compte rendu complété des modifications proposées par :

- M. GORAL-CARO à savoir :
 - o L'entreprise Vertigo en remplacement de l'entreprise Jardins d'Alizée
 - o La mise à jour des membres de la commission d'appel d'offres
 - o L'insertion des échanges entre M. GORAL-CARO et Mme Martine SICARD à propos des subventions 2025 votées en même temps que le budget général de la commune.
- Mme Marie-Anne PLACE à savoir :
 - o La correction de la date de naissance de Mme Colette SANCHEZ

Monsieur le Maire sollicite de nouvelles remarques. Constatant qu'il n'y en avait pas, il soumet le vote du procès-verbal à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

2. Finances

Location de l'immeuble communal situé au 18, rue de la République

Monsieur le Maire rappelle qu'il a fait part de la situation de certains riverains des berges de l'Aveyron lors du conseil municipal en date du 28 mai 2026. Il explique qu'avant que le dossier de glissement des berges soit présenté au conseil municipal car d'importantes décisions sont à prendre, il faut rénover la maison dont dispose la commune au 18 rue de la République pour la louer comme logement d'urgence.

Le montant total des travaux d'urgence se décline comme suit :

- Mise aux normes de l'électricité :
 - o Entreprise : GRENOUILLAC
 - o Montant des travaux : 5 318.54 €
- Isolation/placo/peinture :
 - o Entreprise Castro José
 - o Montant des travaux : 9 567 € TTC

La maison serait louée à 550 €/mois.

Il soumet le projet à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

3. Administration générale

a) Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire explique :

Vu la délibération incomplète votée lors de la séance du 7 mai 2026, les services de la préfecture nous demandent de procéder à une nouvelle élection. Je vous rappelle qu'il faut :

- 3 titulaires et 3 suppléants pour la liste majoritaire,
- 2 titulaires et 2 suppléants pour la liste d'opposition

Pour la liste ACTE :

- Titulaires :
 - o Mmes Marie-Anne PLACE et Colette SANCHEZ
 - o M. José CABRERO
- Suppléants :
 - o MM. Pascal PEDRON et Jimmy GABUS
 - o Mme Valérie CORNU

Pour la liste Ambition Demain :

- Titulaires :
 - o MM. Philippe GORAL-CARO et François CHEMINADE
- Suppléantes :
 - o Mmes Paule HOURDEBAIGT et Marie-Rose DELVINGT

Il soumet les propositions à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions.

b) Collège électoral sénatorial : élection des délégués

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu dimanche 27 septembre 2026, il convient de désigner pour la commune d'ALBIAS les sept délégués titulaires et les quatre délégués suppléants. Ces sept délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Vu le décret n° 2026-301 du 26 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR INTP2611651C du 6 mai 2026 du Ministre de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté n° 82-2026-05-13-00006 du 13 mai 2026 du préfet de Tarn-et-Garonne indiquant pour chaque commune du département le nombre de délégués et suppléants à élire pour former le collège sénatorial et le mode de scrutin de leur élection ;

Considérant que pour la commune d'ALBIAS, le nombre de délégués est reparti comme suit :

- 7 délégués titulaires
- 4 délégués suppléants

Monsieur le Maire explique que le vote se déroule dans l'isoloir et à bulletin secret. Il invite à venir le rejoindre pour les opérations de vote et conformément à la réglementation, les 2 plus jeunes et les 2 plus âgés de l'assemblée pour constituer, avec la secrétaire de séance, les membres du bureau. Il s'agit de :

- Mme Noelly DELBOSC
- M. Valentin CAZE
- Mme Colette SANCHEZ
- Mme Marie-Anne PLACE

Il précise qu'une liste unique nommée POUR ALBIAS est présentée au vote. Il en donne la composition :

Titulaires :

- Monsieur BELAYGUE Olivier
- Mme SERRANO Carine
- M. CAZE Valentin
- Mme GOMEZ Angélique
- M. LAFARGUE Michel
- Mme PLACE Marie-Anne
- M. LOBBE Pierre

Suppléants

- Mme SICARD Martine
- M. GORAL-CARO Philippe
- Mme DELBOSC Noëly
- M. GABUS Jimmy

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de débat et démarre le scrutin à bulletin secret.

A la fin des opérations, Monsieur le Maire proclame les résultats :

- POUR ALBIAS : 22 voix

Les délégués sont les suivants

Titulaires :

- Monsieur BELAYGUE Olivier
- Mme SERRANO Carine
- M. CAZE Valentin
- Mme GOMEZ Angélique
- M. LAFARGUE Michel
- Mme PLACE Marie-Anne
- M. LOBBE Pierre

Suppléants

- Mme SICARD Martine
- M. GORAL-CARO Philippe
- Mme DELBOSC Noëly
- M. GABUS Jimmy

Fin du conseil municipal : 18h30